



# Coût du programme – fiche de calcul

Les assurances, pour être validées, doivent être intégralement réglées dès l'inscription.

## 6- CALCUL DU PRIX DU PROGRAMME

### A – PASSAGER ADULTE

Prix du programme : € x Nombre d'adulte = ..... €  
Taxes d'aéroport : € x Nombre d'adultes = ..... €  
Supplément chambre double, ou individuelle (préciser) = ..... €  
Suppléments (½ pension, chabbath,...) = ..... €  
Réduction éventuelle (préciser, chambre triple, parrainage, autre,...) = ..... €

### B- PRESTATIONS DIVERSES

Autre, préciser : = ..... €

TOTAL GENERAL HORS ASSURANCES = ..... €

C – ASSURANCES : = ..... €

Formule A – Assistance-rapatriement: Europe & Israël: 30 € / Autres destinations: 55 € (avec attestation Covid pour voyager)

Formule B - Annulation: Europe & Israël: 49 € / Autres Destinations : 77 €

Formule C –Assurance globale (avec attestation Covid pour voyager )

Assurances carte bancaire (Visa, Mastercard) : contactez votre banque ( ou appelez le numéro au dos de votre carte bancaire) pour vérifier les garanties, et notamment les garanties covid : les montants d'indemnisations sont généralement plafonnés et de nombreuses situations peuvent être exclues (comme le fait d'être cas contact ou d'avoir de la température au moment de l'embarquement).

MONTANT TOTAL DU SEJOUR A REGLER (A+B+C+D) = ..... €

ASSURANCES INCLUSES

## 7- PAIEMENT DU SEJOUR

Acompte versé le / / 2022 : ..... € Mode de règlement :  Chèque  CB  Espèces  Chèques Vacances  PNF

2e versement le / / 2022 : ..... € Mode de règlement :  Chèque  CB  Espèces  Chèques Vacances  PNF

3e versement le / / 2022 : ..... € Mode de règlement :  Chèque  CB  Espèces  Chèques Vacances  PNF

4e versement le / / 2022 : ..... € Mode de règlement :  Chèque  CB  Espèces  Chèques Vacances  PNF

## 8- OBSERVATIONS (notamment problèmes de santé particuliers)

Vaccination anticovid non  oui  1ère dose le ..... 2ème dose le .....

**USA & CANADA : seuls les passagers à schéma vaccinal complet sont autorisés à voyager dans ces pays.**

Nous vous suggérons de demander une [carte européenne d'assurance maladie en suivant ce lien](#) , l'équivalent de la carte vitale française à l'échelon européen.

Elle vous permettra d'être pris en charge (hors Israël) pour les soins compris dans de panier de l'assurance maladie du pays concerné, et d'être éventuellement remboursé par la CPAM pour les autres frais à votre retour en France.

**Observations santé :**

## 9- PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR

NOM – PRENOM	LIEN DE PARENTE	VILLE	NUMERO FIXE	NUMERO PORTABLE

**Pour valider votre inscription, il est impératif de nous retourner :**

- Le présent bulletin d'inscription entièrement rempli
- Un chèque d'acompte de 35% (du prix total voyage + taxes) ou acompte par carte en ligne
- **La photocopie des 2 premières pages du passeport (ou CNI pour les voyages en Europe)**  
**Les conditions générales datées, signées, revêtues de la mention "Lu et Approuvé"**

**Renvoyez votre dossier à : CCVL, 38 rue Servan 75011 Paris PAR MAIL: [contact@ccvl.voyage](mailto:contact@ccvl.voyage)**

# Conditions particulières régissant nos programmes culturels

## Informations ET Conditions Générales

**1. Nous nous réservons la possibilité d'accepter ou refuser la participation / inscription à un voyage.**

**2. Pour votre information, nous mentionnons dans nos programmes ce qui est compris dans le prix et ce qui ne l'est pas.** De façon générale les taxes d'aéroport, les frais de vaccins, de visas, les transferts hors dates du groupe, les boissons, les pourboires (guides, chauffeurs) ne sont jamais comprises dans le prix, sauf mention écrite de notre part.

### 3. Responsabilités

A. Les **CCVL** pour la mise en œuvre des séjours, sont amenés, à choisir différents prestataires de services (transporteurs, hôteliers...) pour l'exécution de ses programmes. En ce qui concerne le transport aérien, les avions que nous utilisons offrent toutes les garanties de confort et de sécurité. Les nombreuses rotations des appareils et les impératifs de sécurité, qui priment avant tout, peuvent parfois entraîner certains décalages horaires. Néanmoins, nous ferons tout pour obtenir du transporteur la prise en charge hôtelière des passagers. Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la convention de Varsovie ou la Réglementation locale régissant les transports selon la loi du pays concerné. Nous ne pouvons être tenus pour responsables des modifications d'horaires ou d'itinéraires, du changement d'aéroport (à l'aller et au retour) provoqués par des événements extérieurs, tels que grèves, incidents techniques, surcharges aériennes, intempéries. Dans de telles conditions, le retard éventuellement subi ne pourra entraîner aucune indemnisation à la charge des **CCVL**. Nous recommandons aux participants devant effectuer un pré ou un post acheminement, de réserver des titres de transport modifiables, voire remboursables, afin d'éviter le risque éventuel de leur perte financière.

B. En cas de défaillance d'un prestataire de service pendant le transport aérien, pendant le circuit ou pendant le séjour, ou si, pour des raisons impérieuses (circonstances politiques, réquisitions, déplacements officiels, grèves, conditions climatiques ...), nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, nous ferions tout notre possible pour les remplacer par des prestations équivalentes. Nous pouvons être amenés, lorsque les circonstances nous y contraignent, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions, sans que ces modifications exceptionnelles ne préjugent des recours en réparation pour dommages éventuellement subis.

**C. Attention ! (Adulte, enfant, bébé) il vous appartient de vous assurer que vous êtes en règle avec les formalités de police, de douane et de santé, pour votre voyage. Les formalités restent, dans tous les cas, à votre charge. Un passager qui ne pourrait pas embarquer sur un vol, faute de pouvoir présenter les documents exigés (passeport, visas, billets, ...) mentionnés sur la facture qui lui a été remise, ne pourrait prétendre à aucun remboursement. Les ressortissants étrangers doivent vérifier, par eux-mêmes, auprès de l'ambassade concernée.**

D. **Les frais de délivrance des passeports**, visas et autres documents de voyage (billets ou rachat de billets) ne peuvent, en aucun cas, être remboursés.

E. Toute défaillance dans l'exécution du contrat, constatée sur place, doit être signalée et justifiée le plus tôt possible, par écrit, par le participant. Toute appréciation d'ordre subjectif ne sera pas prise en compte. **Toute réclamation relative à un programme doit être adressée à CCVL 38 rue Servan 75011 Paris (adresse administrative uniquement), par pli recommandé, accompagnée des justificatifs originaux ou du constat écrit de notre prestataire, dans le délai d'un mois après la date du retour ou par mail à [contact@ccvl.org](mailto:contact@ccvl.org).** Le délai de réponse peut varier de 1 à 3 mois, en fonction de la durée de notre enquête auprès des hôtels ou des prestataires de services. Tout courrier non accompagné de justificatifs originaux, sera classé sans suite

### 4. Inscriptions et paiements

A. Joignez votre paiement à la demande d'inscription. Aucune inscription n'est acceptée sans paiement. **Votre règlement doit inclure les taxes d'aéroport + le règlement INTEGRAL des assurances souscrites.**

B. **Le solde doit être réglé impérativement le 1<sup>er</sup> juillet 2022 sans rappel de notre part.** Dans le cas contraire, nous nous réservons la possibilité d'annuler votre voyage et de conserver l'intégralité des sommes versées.

C. Le signataire de la fiche d'inscription engage sa responsabilité pour les personnes inscrites sur ce même dossier.

D. Toute inscription entraîne le versement de **frais de traitement administratifs non remboursables** en cas d'annulation s'élevant à 250 euros

### 5. Transport aérien

La régulation des capacités sur certains vols peut amener la compagnie à annuler, avancer ou reporter un voyage dans les 24 heures précédant ou suivant la date initialement prévue, et ce, avec un préavis de deux jours. De même sur les vols charters à destination d'Israël, les horaires de ceux-ci ne sont définitifs que dans les 48 heures précédant le départ. Les vols peuvent s'effectuer de jour comme de nuit, le premier et le dernier jour du voyage étant consacré au transport. Les CCVL n'ayant pas la maîtrise du choix des horaires, il ne saurait être tenu pour responsable en cas de départ tardif et/ou de retour matinal le dernier jour. En particulier, le départ pouvant avoir lieu tard en soirée, la date effective de départ peut être celle du lendemain. La réalisation technique est confiée à **Joubert voyages Licence LI75 950430**

Parapher\_(signature ou initiales) :

## Perte ou détérioration de bagages lors du transport aérien

En cas de perte ou détérioration de vos bagages lors du transport aérien, il vous appartient de faire vous-même une déclaration aux services concernés de l'aéroport ou de la compagnie aérienne dont la responsabilité est engagée. La responsabilité des CCVL n'est pas engagée.

## Demande de vols différés

Les demandes de vols différés doivent impérativement être faites par écrit, soit sur la fiche d'inscription, soit par courrier séparé, soit par e-mail ; il ne sera donné aucune suite à une demande verbale. Les réponses des compagnies aériennes aux demandes de vols différés sont fonction de la disponibilité en siège, et ne constituent pas une obligation. Elles entraînent en général un supplément ; si nous sommes obligés de racheter un billet hors contingent du billet de groupe, il vous sera demandé de régler intégralement ce billet à l'inscription.

**Hôtels** : hors de France, la catégorie des hôtels, le classement en étoiles, correspond à des normes locales; ils sont donnés à titre indicatif, selon le classement généralement constaté sur Internet.

## Convocations Billet-départ :

1. Les instructions concernant le voyage (horaires, rendez-vous, numéros de vol, etc..) vous seront confirmées quelques jours avant le départ, par une convocation envoyée par E-mail ou à défaut par courrier.

2. Pour l'enregistrement des bagages auprès de la compagnie aérienne, tous les passagers doivent être présents. Les billets seront remis à l'aéroport, aux lieux et heures mentionnées sur la convocation. Si vous ne respectez pas les horaires de présentation à l'aéroport, une compagnie aérienne peut –notamment pour des raisons de sécurité –vous refuser l'embarquement. Dans ce cas, aucune indemnité ou dédommagement n'est exigible.

## 6- Conditions de modifications ou annulations :

1. Toute demande de modification ou annulation doit parvenir par lettre recommandée à **CCVL 38 rue Servan 75011 Paris (adresse administrative uniquement)** ou par mail authentifié à **contact@ccvl.voyage**

2. **En l'absence d'assurance annulation spécifique**, en cas d'annulation d'une prestation de voyage, les frais

Administratifs et de dossiers suivants seront dus aux CCVL - ou conservés. :

- Annulation à plus de 45 jours du départ : 250 euros de frais de dossier par personne
- de 45 à 30 jours inclus du départ : 50 % du montant total du voyage.
- Moins de 30 jours avant le départ ou **non présentation au départ** : 100% du montant total est dû. En cas de fermeture des frontières en raison du Covid, les remboursements interviendront en fonction des directives gouvernementales.

**Remarques** : Tout voyage écourté, toute prestation non utilisée par le voyageur ne peut donner lieu à aucun remboursement. La modification des prestations, pour convenance personnelle (hôtel, location de voitures, etc.) pourra entraîner des suppléments tarifaires. Ces derniers ne seront pas remboursables. En ce qui concerne les séjours et les circuits, les prix sont calculés sur un nombre de nuitées. Vous pourrez donc être privé de quelques heures de séjours à l'arrivée ou/et au départ, soit en raison des horaires d'avion, soit en raison des usages de l'hôtellerie internationale en matière de mise à disposition des chambres. Les repas supplémentaires resteront à votre charge. Une chambre triple est généralement (sauf aux USA) une chambre double dans laquelle est rajouté un lit d'appoint, réduisant ainsi l'espace de la chambre. Les chambres individuelles sont en général plus petites et moins bien situées, malgré le supplément demandé.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (circonstances politiques, cataclysmes, grèves, etc.), nous pouvons être obligés d'annuler un voyage. Si ces événements interviennent avant votre départ, nous vous proposerions différentes solutions de remplacement ou un avoir intégral des sommes versées.

L'insuffisance du nombre de participants peut être un motif valable d'annulation, à condition que le client ait été informé au plus tard 21 jours avant la date prévue pour le départ (pour week-ends : 7 jours). Nous vous proposerons alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

## 7- Assurances

Trois types d'assurances vous sont proposées : assistance-rapatriement, annulation; ou assurance globale (cumul des 2 précédentes) ; ces contrats sont des contrats de type « groupe » proposés par nos fournisseurs, qui vous couvrent durant la durée du programme (hors pré – arrivée ou extension).Vous avez le choix d'accepter ou de refuser ces assurances et éventuellement, de souscrire de tels contrats auprès de vos assureurs habituels. **En cas de souscription d'une assurance, l'intégralité de la cotisation est due dès l'inscription en supplément de l'acompte.**

## 8- Variation éventuelle des prix

**Les prix Israël sont calculés pour un taux de change de 1€ pour 1,05 dollar. En cas de variation de plus de 3 % de cette parité, les CCVL pourront être amenés à modifier les prix des séjours, en vous en avertissant (sans impact pour les voyages en Europe) . Les hausses de fuel des compagnies aériennes seront intégralement répercutées. S'agissant de voyages en groupe, les hausses de carburant sont calculées lors de l'émission groupée des billets.**

**Signature**

**Précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ / 2022